

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L' AISNE

23, rue Franklin Roosevelt - BP 545 - 02001 LAON Cedex
téléphone : 03.23.27.33.33 - télécopie : 03.23.23.46.47
courriel : dd002@jeunesse-sports.gouv.fr

L'organigramme de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne est fixé comme suit :

- la direction :
 - Directeur : Monsieur Patrice GEORGES,
téléphone : 03.23.27.33.40
 - Directeur adjoint,
téléphone : 03.23.27.33.33
- le secrétariat général :
 - Monsieur François BARRET,
téléphone : 03.23.27.33.49
- la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité :
 - Madame Nathalie LOBJOIS,
téléphone : 03.23.21.84.47 *jusqu'au 25/02/2010*
puis 03.23.27.33.33
- le pôle politique de la ville et insertion sociale :
 - Madame Anne-laure LAUDEREAU,
téléphone : 03.23.27.33.38
- le pôle sport, jeunesse et vie associative :
 - Monsieur Bertrand JUBLOT,
téléphone : 03.23.27.33.34
- le pôle logement, hébergement, prévention des expulsions locatives et protection des personnes vulnérables, composé de deux missions :
 - ✓ *le service logement, hébergement, prévention des expulsions locatives,*
 - Monsieur Ludovic MAHINC,
téléphone : 03.23.24.64.64 *jusqu'au 25/02/2010*
puis 03.23.27.33.33
 - Madame Anne-Sophie ROJAS,
téléphone : 03.23.21.52.71 *jusqu'au 15/02/2010*
puis 03.23.27.33.33
 - ✓ *le service protection des personnes vulnérables.*
 - Monsieur Nassim AIT-MOKRANE,
téléphone : 03.23.21.52.37 *jusqu'au 15/02/2010*
puis 03.23.27.33.33

La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité est chargée de la mise en œuvre des politiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le pôle politique de la ville et insertion sociale est chargé de la mise en œuvre au niveau départemental des actions sociales de la politique de la ville.

Il concourt en outre à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes vulnérables, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.

Le pôle sport, jeunesse et vie associative est chargé :

- de la promotion et du contrôle des activités physiques et sportives, du développement maîtrisé des sports de nature, de la prévention des incivilités et de la lutte contre la violence dans le sport ;
- du contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et de la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- de l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- du développement et de l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi que de la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ;
- de l'enregistrement des déclarations du greffe des associations pour l'arrondissement de Laon, des dons et legs aux associations.

Il concourt en outre :

- à la prévention du dopage ;
- à la planification et à la programmation des équipements sportifs ;
- à la formation, à la certification et à l'observation des métiers et de l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le pôle logement, hébergement, prévention des expulsions locatives et protection des personnes vulnérables est chargé :

- de la prévention et de la lutte contre les exclusions, de la protection des personnes vulnérables, de l'insertion sociale des personnes handicapées, des fonctions sociales du logement de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité des chances ;
- de l'inspection et du contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux ;
- de l'intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Il concourt en outre :

- à l'identification et la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables et à la lutte contre les toxicomanies et les dépendances ;
- à la planification et à la programmation des équipements sociaux ;
- à la formation, à la certification et à l'observation des métiers et de l'emploi dans le champ social.